



Assurance et Banque

AXA Avenir Entrepreneurs

Investir dans les entreprises qui font
le monde d'aujourd'hui et de demain

Mai 2021

Il est important de rappeler que l'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital.

AXA Avenir Entrepreneurs est un Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) soumis à un risque élevé de perte en capital

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Les entreprises de taille moyenne au cœur d'AXA Avenir Entrepreneurs

AXA Avenir Entrepreneurs
est un Fonds Commun de
Placement à Risque (FCPR)
qui investit, directement
ou indirectement dans les
entreprises de taille moyenne,
avec au minimum 30%
d'entreprises françaises cotées et
non cotées.

AXA Avenir Entrepreneurs
a obtenu le Label Relance : une
initiative au cœur du plan France
Relance.

Les entreprises de taille moyenne* sont **Source de dynamisme et d'innovation ;**

> Le saviez-vous ?

il y a 200 champions mondiaux sur leur marché parmi les ETI françaises
(entreprises de taille intermédiaire) **

Elles sont pourvoyeuses d'**une part significative des emplois.**

Elles sont généralement **implantées localement** et sont indéniablement **au cœur du tissu économique.**

> Le saviez-vous ?

PME & ETI représentent plus de la moitié de l'effectif salarié en France **

Ce type d'entreprise est généralement **non coté en Bourse ;**

> Le saviez-vous ?

L'investissement dit « non coté » est accessible au sein de l'assurance-vie, grâce
au dispositif de la loi Pacte.

Investir au capital de sociétés non cotées en Bourse, afin de financer leur démarrage
ou leur développement, s'appelle le « capital-investissement ».

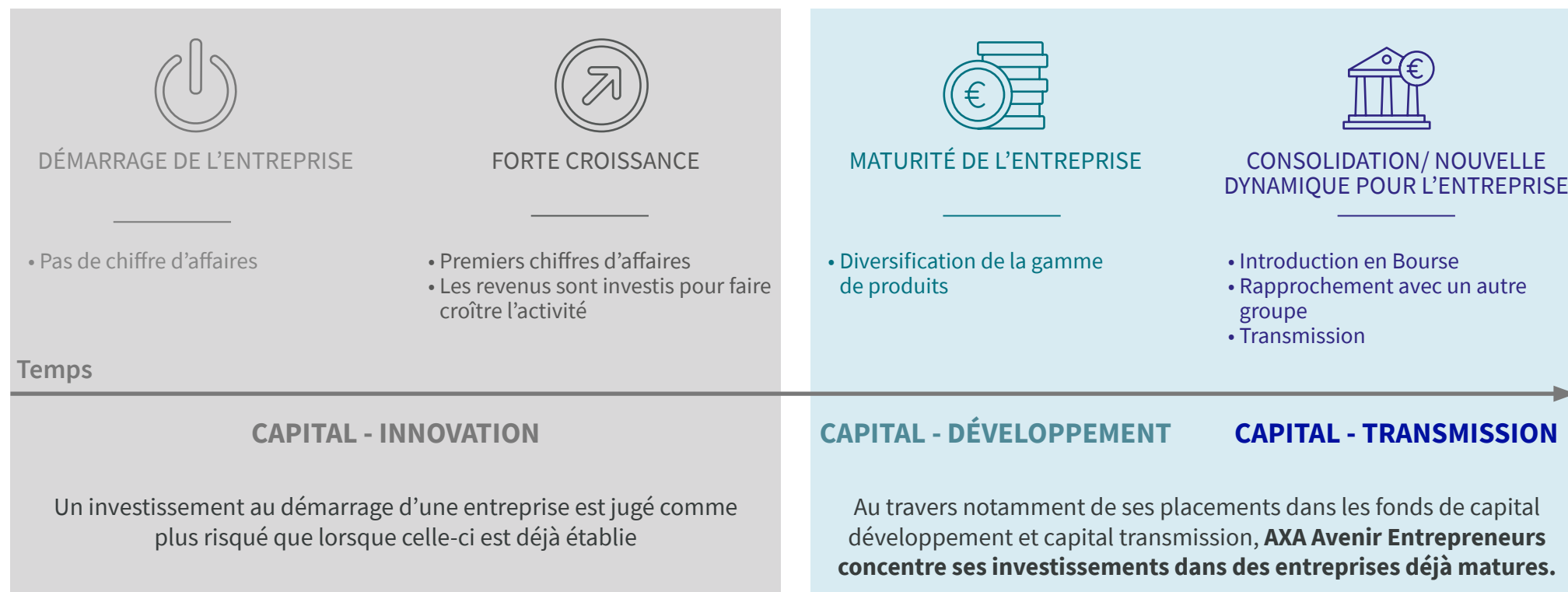
* Sociétés non cotées en Bourse et sociétés de petites et moyennes capitalisations cotées en Bourse.

** Source INSEE (2017)

AXA Avenir Entrepreneurs

cible les entreprises matures !

Selon la phase de développement d'une entreprise, il existe différentes formes de capital investissement :



Du nouveau pour votre épargne :

AXA Avenir Entrepreneurs



AXA Avenir Entrepreneurs est une nouvelle solution d'épargne concrète et éligible à l'assurance vie. Le fonds permet de participer à la relance de l'économie en investissant directement ou indirectement dans des entreprises de taille moyenne, principalement non cotées, essentiellement en France et en Europe.

AXA Avenir Entrepreneurs
a obtenu le Label Relance :
une initiative au cœur du plan
France Relance.

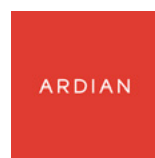


Comment fonctionne AXA Avenir Entrepreneurs

Fonds Commun de Placement à Risque, géré par AXA Investment Managers Paris

ALLOCATION CIBLE DU FONDS*

70%
entreprises non cotées *



+

30%
Actions d'entreprises cotées **
(de petite & moyenne capitalisation)



Minimum **30%**
d'entreprises françaises ***



Exemples
à titres illustratifs

* Prises de participations indirectes au travers de fonds de capital investissement. L'allocation cible de la poche non cotée comprend les engagements qui correspondent à une estimation des capitaux mis en réserve et attendant d'être appelés par les fonds gérés et/ou sélectionnés par Ardian. Ces montants sont appelés en général une fois que ces fonds cibles sont prêts à prendre des participations. Le fonds est également tenu d'avoir au moins 5% de liquidités à tout moment. En cas de conditions défavorables du marché ou de décollecte, la part des actifs investis directement ou indirectement en actifs non cotés pourra être supérieure à l'allocation stratégique définie ci-dessus. L'univers d'investissement indiqué ci-dessus n'est pas exhaustif et le FCPR a la possibilité d'investir également dans d'autres types d'actifs financiers.

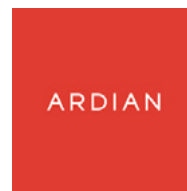
** AXA Investment Managers Paris aura aussi la possibilité d'investir dans des obligations et instruments du marché monétaire.

*** Les investissements hors entreprises françaises seront réalisés à l'international : les pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) pour l'allocation déléguée à Ardian et la zone Euro, voire à l'international de façon opportuniste, pour l'allocation gérée en direct par AXA Investment Managers Paris.

ARDIAN

un leader mondial dans l'investissement des entreprises non cotées

Ardian est animé par la volonté d'accompagner des équipes dirigeantes de talent dans **le développement de sociétés en croissance et durables**. Après 25 années d'existence, Ardian a démontré son engagement, occupe la 1^{re} place en Europe* et est régulièrement récompensé.



Entreprise de l'année en France
2020, 2019, 2018



Meilleur fonds de soutien
aux ETI performantes. Mars 2018



Meilleur fonds de sociétés
françaises de taille moyenne.
Novembre 2018

* Source : classement 2020 Fortune "Most Powerful Women International". Les données et récompenses sont disponibles sur ardian.com/fr.
Les références aux classements et aux récompenses ne sont pas un indicateur des performances futures ni des places dans les classements ou les récompenses.

AXA Avenir Entrepreneurs

un gérant expert de l'investissement dans les sociétés de petite et moyenne capitalisation cotées en Bourse

Un engagement de longue date

29 ans

d'expérience dans la gestion de produits à petite capitalisation avec des antécédents éprouvés

> 3 milliards €

d'encours dans des stratégies actions axées sur les sociétés de petite, moyenne et micro capitalisation

Une proximité des équipes de gestion avec les entreprises

5

Gérants de portefeuille/analystes spécialisés par secteur

1 000

Rencontres d'entreprise par an

300

visites sur site*



Investment
Managers



Source : AXA IM au 31/12/2020. Nous ne garantissons pas le fait que le personnel reste employé par AXA Investment Managers et exerce ou continue à exercer au sein d'AXA Investment Managers.

* Estimation pré-COVID

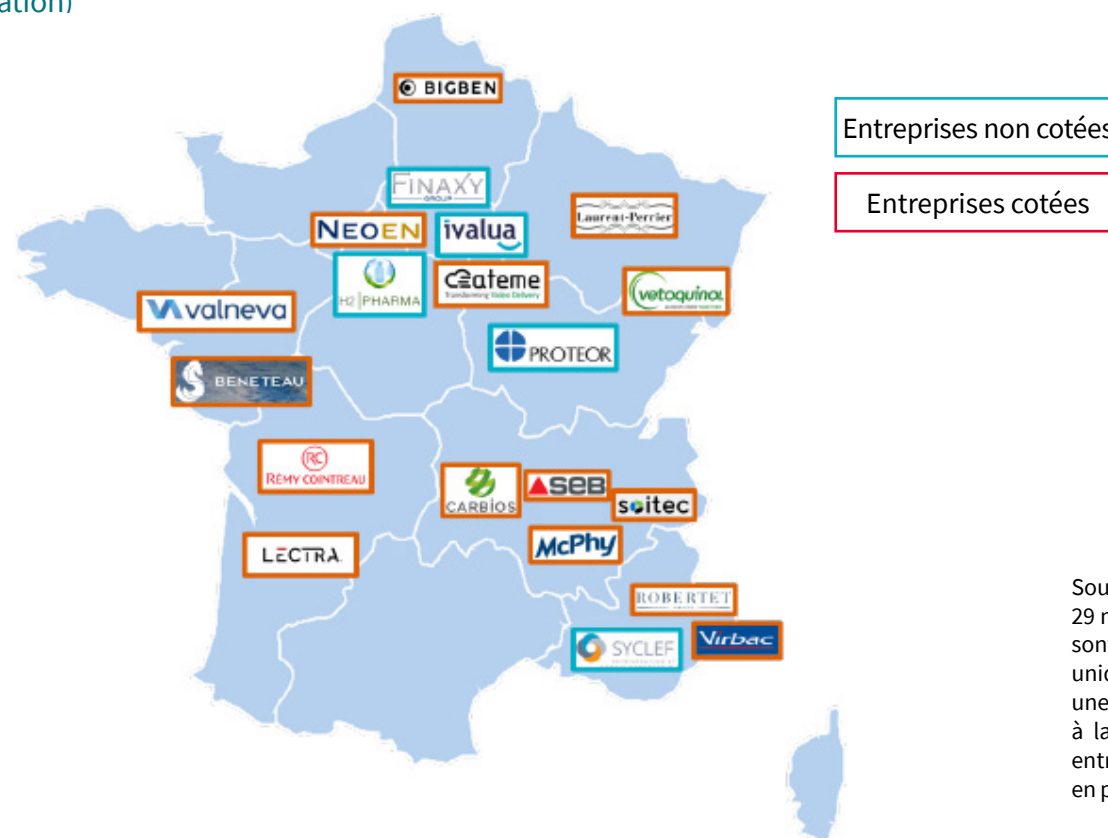
FOCUS

sur quelques exemples d'actifs

Carte de France d'entreprises potentiellement détenues directement/indirectement par AXA Avenir Entrepreneurs, selon la localisation de leur siège social.

(liste non exhaustive et fournie à titre d'illustration)

- **Ateme** : Vélizy
- **Bénéteau** : Saint Gilles Croix De Vie
- **Bigben interactive** : Lesquin
- **Carbios** : Clermont Ferrand
- **Laurent - Perrier** : Reims
- **Ivalua** : Paris
- **Lectra** : Bordeaux
- **Mcphy** : Drome
- **Neoen** : Paris
- **Proteor** : Dijon
- **Rémy Cointreau** : Cognac
- **Robertet** : Grasse
- **Seb** : Ecully
- **Soitec** : Isère
- **Syclef** : Aix-en-Provence
- **Valneva** : Nantes
- **Vetoquinol** : Montbéliard
- **Virbac** : Nice



Source: AXA Investment Managers, 29 mars 2021. Les informations sont données à titre illustratif uniquement et ne constituent pas une recommandation à l'achat ou à la vente. Il est possible que ces entreprises ne soient plus présentes en portefeuille à une date ultérieure.

Exemple d'actif non coté : Syclef, un acteur implanté localement



Leur activité

- Société d'origine provençale de **820 salariés spécialisée** dans les systèmes de réfrigération de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution.
- Leader français avec plus de **30 implantations, 1900 chantiers d'installation et 4700 contrats de maintenance.**



Les grandes dates

2003

Création de la société
à Aix-en-Provence

2016

Intensification de la stratégie
d'acquisitions. 15 sociétés ont été
intégrées depuis cette date

2020

ARDIAN entre au capital

La société Syclef est détenue *indirectement*
par **AXA Avenir Entrepreneurs**

Source : Ardian, AXA IM, janvier 2021. Les informations sur cette société sont données à titre illustratif uniquement, sont valables en date du 31 janvier 2021 et ne constituent pas une recommandation à l'achat ou à la vente. Il est possible que cette entreprise ne soit plus présente en portefeuille à une date ultérieure. L'évolution positive de cette société ne signifie pas que cela sera le cas dans le futur. Les émetteurs auquel le fonds sera exposé indirectement sont également susceptibles de faire faillite.

Exemple d'actif non coté : Ivalua, la nouvelle licorne française



Leur activité

- Éditeur de logiciels dédié à la gestion des achats en ligne et des dépenses pour les grands groupes
- **300 clients** de renom tels que la Caisse d'Épargne, la ville de New York, Deutsche Telekom ou Véolia
- **Près de 200 salariés**

David Khuat-Duy
Fondateur et CEO Ivalua



ivalua



Laurent Foata (g.), gérant chez Ardian
et **David Khuat-Duy** (d.)

La société Ivalua est détenue *indirectement*
par **AXA Avenir Entrepreneurs**

AXA AVENIR ENTREPRENEURS

Les grandes dates

2000

Création de la société à Orsay,
en région parisienne

2008

Premiers contacts avec Ardian

2011

ARDIAN entre au capital
Décision de se développer
à l'international

2013

Ouverture d'un bureau
à la Silicon Valley

2017

Expansion en Asie et en Europe

Exemple d'actif coté : **ATEME**, leader mondial méconnu



Leur activité

- Société technologique implantée à Vélizy avec une présence dans **14 pays** et **200 salariés**
- Société méconnue, elle est pourtant présente dans notre quotidien puisqu'il s'agit du leader mondial de la diffusion vidéo, au service des plus grands fournisseurs de contenus et de services du monde.



Michel Artières
Fondateur et CEO d'Ateme

Les grandes dates

1991

Création de la société par Michel ARTIÈRES, fondateur et actuel PDG

2014

Cotation en bourse

2014

 Investment Managers investit lors de l'introduction sur les marchés financiers

Source : AXA IM, janvier 2021. Les informations sur cette société sont données à titre illustratif uniquement, sont valables en date du 31 janvier 2021 et ne constituent pas une recommandation à l'achat ou à la vente. Il est possible que cette entreprise ne soit plus présente en portefeuille à une date ultérieure. L'évolution positive de cette société ne signifie pas que cela sera le cas dans le futur. Les émetteurs auquel le fonds sera exposé indirectement sont également susceptibles de faire faillite.

NEOEN, de la création à la cotation



NEOEN

Création de Neoen
pour « Neo Énergies »
2008

Inauguration de la première
centrale solaire photovoltaïque
en Haute-Normandie
2009



DÉMARRAGE DE L'ENTREPRISE

Levée de fonds de 20 millions d'euros
auprès de ses actionnaires
et de fonds de capital investissement
pour financer son expansion
2010



FORTE CROISSANCE

Mise en service à Cestas de la plus
grande centrale solaire d'Europe
2015

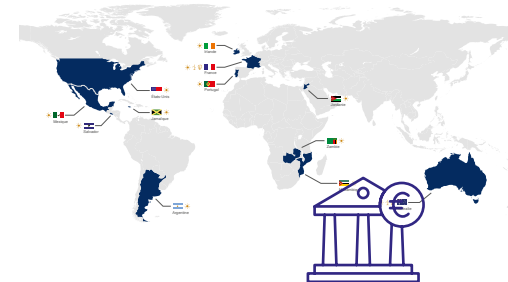


MATURITÉ

Introduction en Bourse au cours
de 16,50 € pour une levée totale
de 628 millions d'€. **1^{er} investissement
d'AXA Investment Managers
2018**

Neoen affiche une capitalisation
boursière de 4,4 Mds €
(cours à 41 €) et emploie
**200 salariés
2021**

Une implantation sur 4 continents et 14 pays



COTÉE EN BOURSE

Source : Neoen, AXA IM, mars 2021. Les informations sur cette société sont données à titre illustratif uniquement, sont valables en date du 31 mars 2021 et ne constituent pas une recommandation à l'achat ou à la vente. Il est possible que cette entreprise ne soit plus présente en portefeuille à une date ultérieure.

Une solution d'épargne concrète et éligible à l'assurance vie

LES POINTS FORTS

- Diversification de l'épargne
- Potentiel de recherche de performance favorable
- Gestion confiée à des professionnels
- Accompagnement des entrepreneurs sur le long terme
- Tous les avantages de l'assurance vie : fiscalité, liquidité...

LES POINTS DE VIGILANCE

- Risque de perte en capital (SRRI 7)
- Risques inhérents à tout investissement en capital investissement (non coté)
- Horizon d'investissement de long terme
- Description exhaustive des risques dans le règlement du fonds
- Impossibilité de faire des arbitrages

À qui s'adresse AXA Avenir Entrepreneurs ?

TOUS LES PROFILS
INVESTISSEURS
(HORS SÉCURITAIRE)

TOUS LES PROFILS
DE CONNAISSANCE
ET D'EXPÉRIENCE
FINANCIÈRE

HORIZON
DE PLACEMENT
LONG TERME
(> 8 ANS*)



- Disponible sur nos contrats d'Assurance Vie & Capitalisation.
- À la souscription / adhésion du contrat et / ou versement complémentaire.
- Pas d'arbitrages mais possibilité de rachat** en cas de nécessité.

* > 12 ans pour un profil Prudent.

**Sauf mise en garantie ou bénéficiaire acceptant.

En conclusion, pourquoi choisir **AXA Avenir Entrepreneurs** comme support de diversification en assurance vie ?



DIVERSIFICATION
DE L'ÉPARGNE

POTENTIEL
DE RECHERCHE
DE PERFORMANCE
FAVORABLE

SOUTIEN
DES ENTREPRISES
SUR LE LONG TERME

EXPERTISES
EN SÉLECTION
ET PILOTAGE

Commercialisation du 5 mai au 30 juin 2021 inclus *

Le tout dans le cadre favorable de l'assurance vie

* Enveloppe limitée.

Principaux risques liés à un investissement dans **AXA Avenir Entrepreneurs**

Pour une description exhaustive des risques liés à un investissement dans AXA Avenir Entrepreneurs (le « Fonds »), veuillez vous référer à son Règlement.
L'horizon recommandé d'investissement du Fonds est de 8 ans.

Risque de perte en capital : Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Risques inhérents à tout investissement en capital investissement (non coté) : Le Fonds finance en fonds propres des entreprises non cotées. La performance est donc directement liée aux entreprises ciblées, qui peuvent être en croissance ou en déclin et sont soumises à des aléas parmi lesquels le retournement du secteur d'activité ou une récession de la zone géographique.

Risques de liquidité : Le Fonds présente un risque de faible niveau de liquidité dans certaines conditions de marché pouvant conduire le Fonds à faire face à des difficultés de valorisation, d'achat ou de vente de tout ou partie de ses actifs et ayant un impact potentiel sur sa valeur liquidative.

Risque de divergence de l'allocation cible du fonds : L'allocation entre actifs liquides et illiquides du fonds pourra diverger de l'allocation cible, notamment en cas de forte collecte / décollecte, ou de forte revalorisation / dépréciation des actifs liquides ou illiquides.

Risques de plafonnement et de suspension des rachats : Le Fonds peut être amené à plafonner et/ou suspendre ses rachats. Après une période de plafonnement de dix-huit mois ou en cas de suspension des rachats, le Fonds pourrait se retrouver dans une situation de pré liquidation puis de liquidation.

Risques liés aux marchés des actions : Les cours des actions sont sujets à des variations, qui peuvent engendrer des gains ou des pertes.

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans ce document ne sont valables que pour les distributeurs d'AXA France qui traitent avec une clientèle détenant un contrat d'assurance vie en unités de compte. Ceci est un document non contractuel à caractère commercial et incluant des photos à titre d'illustration uniquement.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte sur la durée de placement ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et de la valorisation des entreprises non cotées investies.

Avant d'investir dans le FCPR AXA Avenir Entrepreneurs géré par AXA Investment Managers Paris, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), vous devez lire attentivement le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), document réglementaire disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur le site internet de la société de gestion www.axa-im.fr. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée et de se reporter à la rubrique « Profil de risque » du règlement du FCPR. Par ailleurs, avant tout investissement dans le FCPR, il est nécessaire que vous procédiez, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et risques inhérents au FCPR notamment d'un point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tout autre professionnel compétent.

Ce document ne constitue ni un élément contractuel, ni une offre ou sollicitation, ni un conseil en investissement ou une incitation à l'investissement ou à l'arbitrage. Il a été établi sur la base d'informations, projections, estimations, anticipations et hypothèses qui comportent une part de jugement subjectif. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document peuvent n'être que partielles. Elles sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

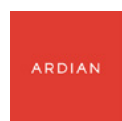
Toutes les informations, analyses et conclusions détaillées ici présentent les connaissances actuelles et l'estimation du marché d'AXA Investment Managers Paris au moment de sa production. Néanmoins, cela peut aboutir à des déclarations ou des présentations erronées non voulues et l'information peut changer à tout moment sans annonce préalable et / ou avis au destinataire de ce document. AXA Investment Managers Paris décline expressément toute responsabilité quant à (i) l'exactitude ou l'exhaustivité des données de tiers (ii) l'exactitude ou l'exhaustivité des modèles, hypothèses, prévisions ou estimations utilisés dans la réalisation des analyses, (iii) toute erreur ou omission dans le calcul ou la diffusion des analyses ou (iv) toute utilisation des analyses. AXA Investment Managers Paris ne fait aucune représentation ou garantie (expresse ou implicite) de quelque nature que ce soit et n'est en aucun cas responsable de la véracité, l'exhaustivité ou l'exactitude de toute information, projection, représentation ou garantie (expresse ou implicite) dans ou omission de cette information. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter un conseiller professionnel avant toute décision d'investissement, afin de déterminer si l'investissement dans ce FCPR convient à leur profil et à s'enquérir des conséquences fiscales d'un tel investissement. Les images sont fournies à des fins de démonstration et d'illustration uniquement

Ce FCPR est disponible dans le cadre de contrats d'assurance vie. Dans ce cadre, vous accédez au FCPR en fonction des dispositions de votre contrat auquel nous vous invitons à vous reporter (notamment pour connaître les frais qui s'appliquent outre les frais de gestion propres au FCPR). AXA Investment Managers Paris et/ou ses affiliés peuvent recevoir une rémunération en relation avec le FCPR. Aucune des catégories d'actions d'AXA Avenir Entrepreneurs ne peut être offerte ou vendue directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique à/au bénéfice de « U.S. Person » telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » de la S.E.C.

© 2021 AXA Investment Managers et ses sociétés affiliées. Tous droits réservés.

AXA Avenir Entrepreneurs

L'accès au marché du **capital investissement** au travers d'un portefeuille diversifié composé essentiellement* :



De prises de participation indirectes dans des **entreprises non cotées** en Bourse, sélectionnées par **Ardian France** (70 % de l'actif du fonds en cible).



De sociétés **cotées de petites et moyennes capitalisations** gérées par **AXA Investment Managers Paris** (30 % de l'actif du fonds en cible).



Disposant du label « **Relance** », ce fonds apporte une réponse aux besoins de financement des entreprises françaises, cotées ou non, et mobilise l'épargne pour la relance.

Les avantages de la **liquidité** offerte par l'assurance vie.
Préalablement à la souscription, se référer au Document d'Information Clé pour l'investisseur.

CARACTÉRISTIQUES

- Durée de placement recommandée : **8 ans minimum**
- Fréquence de valeur liquidative : **bimensuelle**
- Frais du contrat sur ce support : **0,96 % par an**
- Possibilité de rachat (en cas de bénéficiaire acceptant ou de mise en garantie du contrat, le bénéficiaire ou le créancier devront donner leur accord pour procéder à un rachat ou une avance).
- Pas d'arbitrage possible ni en entrée, ni en sortie.



Les Fonds de capital investissement tels que les FCPI présentent un risque élevé de perte en capital, notamment du fait de l'investissement en titres non cotés. En conséquence, la case 7 semble la plus pertinente pour matérialiser le degré de ce risque.

L'investissement sur les supports en Unités de Compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

MERCI

AXA AVENIR ENTREPRENEURS